



Janvier 2023

Union Régionale d'Art Photographique de Bourgogne - UR 24

Bonjour,

Une nouvelle année viens de commencer et, au nom du conseil d'administration de l'union régionale, je vous souhaite une bonne année, et de vous faire plaisir grâce à la photographie.

La sortie du 15 octobre au musée Niepce de Chalon sur Saône a connu un réel succès, ce qui incite à renouveler ce type de rencontre.

De même, le "petit jeu photographique", initié cette saison, a vu une participation importante. Les deux premiers thèmes, le "bleu et le jaune", puis "minimalisme" sont en ligne sur le site internet de l'union régionale. Ce petit jeu va donc continuer, les deux prochains thèmes sont :

- 1er avril : le poisson dans tout ses états
- 30 juin : la musique

Des formations ont été envisagées lors de l'AG du 3 décembre, notamment le partage de nos connaissances entre membres de l'UR, sur certains thèmes comme le travail d'auteur. Pour le travail d'auteur, une rencontre sera organisée au printemps (sans doute en mai ou juin) où chacun pourra présenter une série d'auteur avec ensuite une discussion entre les participants. La date et le lieu seront précisés.

La saison des concours va commencer. Les concours régionaux sont ouverts à tous les adhérents (fédérés ou non) des clubs de l'union régionale et aux adhérents FPF individuels de l'UR. L'accès aux niveaux supérieurs (national) est réservé aux adhérents FPF.

Tous les concours régionaux sont qualificatifs à un national 2, sauf le concours auteur IP qui est exclusivement régional. Un auteur ne peut participer qu'à un seul niveau de compétition dans la même discipline.

Une photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans une compétition la même année, à l'exception, des concours auteur, où une photo issue d'une série peut être présentée une fois dans une autre compétition.

Les concours se répartissent en trois types de jugement :

- audiovisuel
- photo
- auteur

L'inscription aux concours se fait sur le site des concours (<http://copain.federation-photo.fr/>). Pour les concours papier, l'envoi des photos se fait à l'adresse indiquée plus bas, et le jugement se fait en salle en présence du public. Pour les concours IP, l'inscription se fait également sur le site des concours et le jugement a lieu par internet. Les résultats sont publiés sur le site des compétitions.

Pour les concours "photo" (papier monochrome et couleur, IP monochrome et couleur, nature papier et IP) chaque auteur peut présenter un maximum de 6 photos.

Concours audiovisuel (commissaire Jean-Claude Duez)

Le jugement du concours audiovisuel a lieu le samedi 28 janvier à partir de 9h00. au siège de photo club du Creusot (22 rue Jouffroy).

Concours papier monochrome (commissaire Marc Bouverne)

La date limite d'inscription est fixée au 15 février 2023. L'envoi des photos papier se fait à l'adresse suivante :

Marc Bouverne, 9 rue poitevin, 71000 Mâcon

Le jugement aura lieu le samedi 4 mars à Sens à l'adresse suivante :

- CEREP, 8 rue Rigault 89100 Sens.

Attention, cette adresse est l'entrée piéton, pour les voitures, c'est une impasse.

Le jugement aura lieu le matin avec un accueil à partir 9 h 00 pour un début de jugement à partir de 9 h 30.

Concours papier couleur (commissaire Marc Bouverne)

La date limite d'inscription est fixée au 15 février 2023. L'envoi des photos papier se fait à l'adresse suivante :

Marc Bouverne, 9 rue poitevin, 71000 Mâcon

Le jugement aura lieu le samedi 11 mars à Mâcon à l'adresse suivante :

- MJC de l'Héritan, 24 rue de l'Héritan, 71000 Mâcon

Le jugement aura lieu le matin avec un accueil à partir 9 h 00 pour un début de jugement à partir de 9 h 30.

Concours papier nature (commissaire Jean-Claude Alary)

La date limite d'inscription est fixée au 1er mars 2023. L'envoi des photos papier se fait à l'adresse suivante :

Andrée Lemarié, 9 rue des Remparts St Pierre, 71100 Chalon sur Saône

Le jugement aura lieu samedi 18 mars à Chalon sur Saône à l'adresse suivante :

7 - Espace Jean Zay, Salle Carème - 2ème étage, 4 rue Jules Ferry, 71100 Chalon sur Saône

Le jugement aura lieu le matin avec un accueil à partir 9 h 00 pour un début de jugement à partir de 9 h 30.

Concours auteur papier (commissaire Jean Jossier)

Chaque auteur peut présenter une série qui comprend entre 8 et 15 photos. La date limite d'inscription est fixée au 15 mars 2023. L'envoi des photos papier se fait à l'adresse suivante :

Jean Jossier, 26 rue de la Bresse, 21121 Fontaine lès Dijon

Le jugement aura lieu le samedi 25 mars à Ahuy à l'adresse suivante :

Le Mille Club, 9 route de Messigny, 21121 Ahuy

Le jugement aura lieu le matin avec un accueil à partir 8 h 45 pour un début de jugement à partir de 9 h 00.

Concours IP monochrome (commissaire Elisabeth Guinot)

La date limite d'inscription est fixée au 1er mars. Le jugement aura lieu du 2 au 13 mars.

Concours IP couleur (commissaire Elisabeth Guinot)

La date limite d'inscription est fixée au 19 mars. Le jugement aura lieu du 20 mars au 3 avril.

Concours IP nature (commissaire Jean-Claude Alary)

La date limite d'inscription est fixée au 7 mars. Le jugement aura lieu du 8 au 20 mars.

Concours auteur IP (commissaire Jean Jossier)

Chaque auteur peut présenter un maximum de 2 séries. Chaque série comprend entre 6 et 10 photos. La date limite d'inscription est fixée au 15 avril. Le jugement aura lieu du 16 au 27 avril.

Je vous invite donc à participer à ces concours, en vous inscrivant sur le site des concours. Pour les auteurs non fédérés, il faut que le correspondant du club leurs créent un numéro d'adhérent sur le site.

Alors, je vous renouvelle mes meilleurs voeux pour la nouvelle année, et faites des photos.

Le président de l'union régionale de Bourgogne.

Marc Bouverne

06 83 24 76 37